

**Le Grand Conseil
du canton de Berne**

**Der Grosse Rat
des Kantons Bern**

Jeudi (après-midi) 9 juin 2016

Interpellations de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

145 2016.RRGR.303 Interpellation 078-2016 Zuber (Moutier, PSA) Services psychiatriques : autonomisation synonyme de démantèlement ?

N° de l'intervention:	078-2016
Type d'intervention:	Interpellation
Déposée le:	17.03.2016
Déposée par:	Zuber (Moutier, PSA) (porte-parole)
Cosignataires:	0
Urgence:	accordée le 02.06.2016
N° d'ACE:	555/2016 du 11 mai 2016
Direction:	SAP

Services psychiatriques : autonomisation synonyme de démantèlement ?

« Le Grand Conseil a décidé l'autonomisation et c'est un fait qu'il est illusoire de vouloir changer. Il importe aujourd'hui de regarder vers l'avenir et de chercher une solution régionale à long terme. Si le bassin de population et de patientèle est important pour les soins somatiques, il l'est encore plus pour la psychiatrie, notamment pour une discipline dans laquelle le respect de la langue est décisif. Or, les spécialistes du terrain prétendent qu'une SA déployant ses activités sur le Jura bernois ou la Berne francophone uniquement ne sera pas viable. La situation n'est pas rose non plus du côté jurassien. Si on n'entreprend rien sur le plan interjurassien, on va droit à la catastrophe et les soins psychiatriques seront prodigués à Bienne et à Neuchâtel ». C'est le constat que j'ai partagé avec la Députation et en présence du directeur de la SAP lors de la séance du 1^{er} septembre 2015.

Comment le dossier a-t-il évolué depuis lors ? Dans les faits, les responsables de la mise en œuvre de l'autonomisation confinent leurs réflexions au niveau strictement cantonal et ne prennent aucun compte des spécificités de la région francophone. Ils font même totalement abstraction du postulat 146-2014 « Pour une institution psychiatrique commune au canton du Jura et à la partie francophone du canton de Berne », accepté pourtant par le Grand Conseil, qui demandait que toutes les mesures utiles soient prises en vue de la création d'une institution psychiatrique commune au canton du Jura et à la partie francophone du canton de Berne.

Le processus d'autonomisation s'apparente à une fuite en avant qui conduit au démantèlement des soins psychiatriques dans le Jura bernois et à leur transfert vers Bienne. Il semblerait que les dernières décisions prises ne servent ni les intérêts des patients, ni ceux de la région francophone et encore moins la qualité des soins.

Face aux nouvelles alarmantes qui nous sont parvenues, je prie le Conseil-exécutif de répondre sans délai aux questions suivantes :

1. Est-il exact que le Centre psychiatrique de Tavannes sera fermé le 22 avril 2016 ?
2. Dans l'affirmative, pour quelles raisons ?
3. Combien de postes de travail (en personnes et en EPT) seront-ils transférés à Bienne ?
4. Combien de patients seront-ils concernés par ce transfert ?
5. Les patients, le personnel, les partenaires des réseaux touchés ont-ils été informés ?
6. Les patients seront-ils capables de se déplacer pour se faire soigner à Bienne ?
7. Y a-t-il la moindre chance que les postes déplacés aujourd'hui à Bienne retournent un jour dans le Jura bernois ?
8. Les mesures prises n'hypothèquent-elles pas irrémédiablement la création d'une structure psychiatrique interjurassienne ?
9. Ces mesures se traduiront-elles par de nouveaux licenciements et par de nouvelles démissions ?

Réponse du Conseil-exécutif

Question 1

Le 22 avril 2016, l'administration du secteur ambulatoire des SPJBB a été centralisée à Bienne, en même temps que l'offre ambulatoire et le personnel de Tavannes y ont été intégrés. Bien que Bienne coordonne l'ensemble du secteur ambulatoire, les autres sites francophones du canton sont maintenus de manière décentralisée (St-Imier, Moutier und Bévillard, Espace 45 à Tavannes, clinique de jour de Bévillard). En général, l'ambulatoire doit devenir plus mobile, le personnel pouvant intervenir sur divers sites.

Question 2

Pour garantir une exploitation durable des SPJBB après l'autonomisation, diverses mesures ont dû être prises afin d'améliorer ses résultats. La centralisation partielle des sites psychiatriques représente une contribution majeure au redressement du bilan. La réduction de leur nombre permet d'économiser des frais importants de location, de transport et de coordination et d'accroître la productivité des sites restants. Par ailleurs, des effets de synergie sont réalisés et des processus optimisés. Une meilleure répartition des cas est prévue grâce au numéro de téléphone unique. Les avantages économiques débouchent sur une amélioration de la qualité, patients et patientes pouvant profiter d'un traitement plus rapide et mieux adapté ainsi que d'une offre plus étendue. Une étude a défini les sites pouvant être supprimés sans désagrément pour la clientèle.

Question 3

18 personnes, soit 13,9 EPT, ont été transférés à Bienne dans le cadre du regroupement du secteur ambulatoire.

Question 4

Quelque 500 dossiers étaient traités à l'ambulatoire de Tavannes en avril 2016.

Question 5

La direction des SPJBB pratique une communication active sur les mesures d'amélioration des résultats. Non seulement le personnel est tenu au courant de l'avancement des mesures et des projets (Infoflash SPJBB), mais encore le public est informé par des communiqués et des conférences de presse.

En ce qui concerne la fusion partielle du secteur ambulatoire, les collaborateurs et collaboratrices sont régulièrement tenus au courant, après en avoir été informés en détail le 1^{er} février 2016. Patients et partenaires ont reçu une lettre à ce sujet début avril. Le personnel a discuté du changement avec la clientèle.

Question 6

Le site des SPJBB du Pont du Moulin est situé au centre de Bienne. Il est facilement accessible en voiture et en transports publics. Les collaborateurs et collaboratrices planifieront l'arrivée avec les patientes et patients.

Question 7

L'amélioration des résultats a pour but de garantir durablement la fourniture de soins psychiatriques – et des emplois qui y sont liés – dans la région de Bienne-Seeland et du Jura bernois. Il n'est pas encore possible de prévoir précisément l'évolution des postes de travail dans le secteur de la psychiatrie. La collaboration avec les institutions somatiques peut cependant déboucher sur la création de nouvelles offres, telles que la psychiatrie de liaison dans les hôpitaux, qui générera probablement de nouveaux emplois.

Question 8

Les mesures d'amélioration ont pour but de maintenir la psychiatrie dans la région (voir la réponse à la question 7 ci-dessus). Par là-même s'améliorent les possibilités de coopérer avec des partenaires régionaux ou intercantonaux, prévues dans la stratégie des SPJBB (qui s'appellera *Réseau santé mentale SA* à l'avenir). Les premières démarches vers une collaboration plus étroite avec les cantons du Jura et de Neuchâtel ont déjà été entreprises dans la pédopsychiatrie ainsi que dans la psychiatrie gériatrique.

Question 9

La mesure d'amélioration la plus difficile, malheureusement impossible à éviter, reste la suppression de postes. Le rapprochement partiel avec le secteur ambulatoire de Bienne ne se traduit cependant pas par des réductions supplémentaires.

